

No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport des Collines

Procès-verbal d'une réunion ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) tenue le 8 juillet 2015 à 11h00 sous la présidence de Madame Caryl Green, à laquelle il y avait quorum et étaient présents :

Membres votants:

Madame Caryl Green

Maire de la municipalité de Chelsea
Présidente de la RITC

Madame Jacqueline Lambert-Madore

Conseillère de la Municipalité de La Pêche
Vice-présidente de la RITC

Madame Madeleine Brunette

Maire de la municipalité de Cantley
Administratrice de la RITC

Monsieur Gaétan Thibault

Conseiller de la municipalité de Val-des-Monts
Secrétaire-Trésorier de la RITC

Membres non votants :

Ainsi que :

Monsieur William Robertson

Directeur général, TACC-RITC

Monsieur Benoit Legros

Responsable des Communications et de la Planification du développement, RITC

Monsieur Gabriel Cyr

Responsable du transport en commun, RITC

Madame Stéphanie Turcotte-Robertson

Adjointe administrative, TACC-RITC

Monsieur Nicolas Falardeau

Coordonnateur urbanisme
Municipalité de Chelsea

Ainsi que les membres du public :

Membres absents :



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport des Collines

Ordre du jour de la rencontre ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport des Collines Mercredi 8 juillet 2015 à 11h00* Salle de conférence de Transcollines 5 Route Principale Ouest, La Pêche, Qc, J0X 2W0

- 1- **Mot de bienvenue, présences, constatation du quorum et ouverture de la rencontre**
- 2- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Lecture, adoption des procès-verbaux des rencontres précédentes**
 - 3.1 Procès-verbal de la rencontre ordinaire du 13 mai 2015
- 4- **Suivis du procès-verbal**
- 5- **Correspondance**
- 6- **Mot de la présidente, dépôt des activités et dépenses**
- 7- **Mot de la direction générale, dépôt des activités et dépenses**
- 8- **Suivis des Comités**
 - 8.1 STO
Dépôt du protocole régissant le centre d'émission Transcollines
 - 8.2 Examen des requêtes
Dépôt des requêtes reçues
 - 8.3 Des usagers
Mise en place du comité des usagers de Transcollines
 - 8.4 Préparation du budget 2016
Création du comité du budget et composition
- 9- **Documents cadres**
 - 9.1 Avis de motion d'adoption du règlement RM- 09 adoptant le code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des membres de comités de la RITC.
- 10- **Ressources humaines**
- 11- **Communications**
 - 11.1 Dépôt du dossier de presse du 15 juin 2015
 - 11.2 Dépôt du plan de communication du projet Transco +
 - 11.3 Forfait carte Campus
 - 11.4 Retour du congrès de l'AQTIM, Madame Brunette
- 12- **Opérations et développement de service**
 - 12.1 Suivi du 15 juin
 - 12.1.1 Bilan des premières semaines d'opérations
 - 12.1.2 Adoption du règlement 10 modifiant le règlement RM-05 concernant l'organisation du service
 - 12.2 Points de correspondances avec la STO (station des Galeries et de la Gappe)
 - 12.3 Tarification communautaire
 - 12.4 Projet Transco +
 - 12.5 Entretien des infrastructures des municipalités dans le projet de Transcollines (installation, entretien et déneigement, planification)



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport des Collines

12.6 Appel d'offres pour l'aménagement d'une voie de refuge pour Transcollines à la Station de la Cité du Rapibus

13-

13.1 Finances

13.2 Transferts budgétaires

13.3 Liste des comptes à payer

13.4 Résolution, comptes à payer

13.5 Inscription au dépôt direct au MTQ

13.6 États des résultats au 31 mai 2015

13.7 Bilan au 31 mai 2015

Dépôt de la demande de marge de crédit auprès de Desjardins

13.8

Indicateurs de gestion au MAMOT

14-

14.1 Administration

Présence des délégués des municipalités au CA, État de la situation suivant le 15 juin

14.2

14.3 Résolution de transfert de mandat de TA vers RITC

Protocole d'entente avec M. Denis Tasse,

14.4 Stationnement Hogan et 307

14.5 Protocole d'entente avec Mont-Cascade

Protocole d'entente municipalité de Chelsea.

15-

Période de questions du public

16-

Varia

17-

Date et heure des prochaines rencontres

9 septembre 2015, 11h00*

18-

Levée de l'assemblée

* Rencontre de travail à 8h30



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport des Collines

1. MOT DE BIENVENUE, PRÉSENCES, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA RENCONTRE

RÉSOLUTION CONCERNANT L'OUVERTURE DE LA RENCONTRE

R-15-67

Madame Caryl Green constate le quorum et ouvre l'assemblée à 11 h 00. Monsieur William Robertson souhaite la bienvenue à tous. Madame Caryl Green ainsi que les autres membres élus félicitent M. Robertson et l'ensemble de l'équipe pour leur travail impeccable lors de la journée du lancement du service le 15 juin dernier. Tous sont d'accord pour dire que cette journée fut une réussite, et ce, grâce au travail acharné des employés ainsi que des partenaires. Le tout était d'une très grande qualité et d'un professionnalisme exemplaire.

Le quorum étant constaté et sous la proposition de madame Jacqueline Lambert Madore et appuyé de madame Madeleine Brunette, la rencontre débute.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Caryl Green fait la lecture de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R15-68

IL EST PROPOSÉ PAR madame Madeleine Brunette **ET APPUYÉ PAR** madame Jacqueline Lambert-Madore d'adopter l'ordre du jour tel que déposé avec l'ajout au point 14.Administration; 14.5 Protocole d'entente municipalité de Chelsea.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. LECTURE, ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES PRÉCÉDENTES

3.1 Procès-verbal de la rencontre ordinaire du 13 mai 2015

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MAI 2015

R15-69

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Gaétan Thibault **ET APPUYÉ PAR** madame Madeleine Brunette d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2015 tel que déposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL

Les suivis se retrouvent à l'ordre du jour de la présente rencontre.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport des Collines

5. CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue;

MTQ-Arrêts de courtoisie

CTQ-Audience public

MRC des Collines-de-l'Outaouais-Remerciements et félicitations

6. MOT DE LA PRÉSIDENTE, DÉPÔT DES ACTIVITÉS ET DÉPENSES

Le mot de la présidente a été incorporé dans le mot de bienvenue.

7. MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE, DÉPÔT DES ACTIVITÉS ET DÉPENSES

Monsieur William Robertson prend la parole afin de souligner l'excellent travail de tous les partenaires ainsi que les employés lors de la journée du lancement de la RITC au 15 juin dernier.

8. COMITÉS

STO

8.1 Dépôt du protocole régissant le centre d'émission Transcollines

Monsieur William Robertson dépose le protocole pour le centre d'émission de Transcollines.

8.2 Examen des requêtes

Dépôt des requêtes reçues

Monsieur William Robertson dépose le document comprenant les requêtes et commentaires reçus jusqu'à présent. Il est demandé que celui-ci soit divisé par numéro de ligne. La demande a été notée.

8.3 Des usagers

Mise en place du comité des usagers de Transcollines

RÉSOLUTION CONCERNANT LA MISE EN PLACE DU COMITÉ DES USAGERS DE TRANSCOLLINES

R15-70

ATTENDU QUE Transcollines souhaite être à l'écoute des besoins exprimés par ses usagers;

ATTENDU QUE Transcollines souhaite profiter de l'expertise des citoyens et usagers des Collines;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Madeleine Brunette **ET APPUYÉ PAR** madame Jacqueline Lambert-Madore;

DE MANDATER le service de communication, sous la supervision de la direction générale, de mettre sur pied un Comité d'usagers (ci-après « le Comité ») dans le respect des balises suivantes :

- Le comité sera composé de 7 à 9 membres, soit;
 - un représentant usager du transport en commun de chacune des municipalités composant la Régie



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport des Collines

- intermunicipale de transport des Collines (RITC) avec droit de parole et droit de vote;
- un représentant usager du transport adapté d'une des sept municipalités desservies par le réseau;
 - un membre de la permanence de Transcollines avec droit de parole et sans droit de vote;
 - un représentant du conseil d'administration de la RITC avec droit de parole et sans droit de vote;
 - facultativement, un ou deux citoyens de la région présentant une expertise particulière pouvant être mise à contribution, avec droit de parole et droit de vote;
- Le Comité aura un rôle consultatif et pourra émettre des recommandations au conseil d'administration de la RITC;
 - Les membres du comité auront pour mandat d'éclairer le conseil d'administration dans sa prise de décision en valorisant l'expertise des citoyens du territoire et l'expérience client des usagers;
 - Les membres du Comité seront tenus d'exercer leur mandat avec compétence et diligence, au mieux des intérêts de la RITC et de ses usagers;
 - Les membres du Comité seront tenus de respecter la confidentialité des informations obtenues dans le cadre de l'exercice de leur mandat;
 - Les membres du Comité seront tenus de s'engager par écrit à respecter le « Code de déontologie/d'éthique des administrateurs ».
 - Le Comité pourra déléguer un de ses membres à siéger, avec droit de parole et sans droit de vote, au Conseil d'administration de la RITC;
 - Les membres du Comité seront sélectionnés par le Conseil d'administration suite à un processus d'appel de candidatures;
 - Les mandats des membres du Comité seront d'une durée d'un an;
 - Le Comité siègera au besoin, les membres devront toutefois prévoir environ trois réunions par année;
 - Le quorum du Comité sera du nombre de membres présents séance tenante;
 - Le représentant du Conseil d'administration au Comité, ou un délégué choisi par ce dernier, convoquera les rencontres du Comité;
 - Les membres du Comité peuvent demander la convocation d'une séance du Comité;
 - À défaut de statuts et règlements, les présentes balises feront office de statut et règlements;

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport des Collines

RÉSOLUTION R15-70

8.4 Préparation du budget 2016
Création du comité du budget et composition

RÉSOLUTION CONCERNANT LA CRÉATION ET LA COMPOSITION DU COMITÉ POUR LA PRÉPARATION DU BUDGET 2016.

R15-71

ATTENDU l'article 603 du Code municipal du Québec qui stipule que la régie dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

ATTENDU qu'elle doit indiquer en même temps à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice;

ATTENDU que le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités;

ATTENDU que des quotes-parts municipales ont été établies afin d'assurer l'équilibre budgétaire de la RITC;

ATTENDU que ce conseil adoptera le budget 2016 de la Régie intermunicipale de transport des Collines le 9 septembre 2015;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Madeleine Brunette **ET APPUYÉ PAR** monsieur Gaétan Thibault;

DE CRÉER un comité de travail entourant la préparation budgétaire de la Régie intermunicipale de transport des Collines ayant comme mandat de recommander le budget pour son adoption à ce conseil lors de sa séance régulière du 9 septembre 2015;

DE NOMMER membre de ce comité de travail madame Jacqueline Lambert-Madore, vice-présidente de la RITC ainsi que monsieur William Robertson, directeur général et secrétaire-trésorier;

D'ÉTABLIR que les membres du comité devront siéger pour la préparation du budget durant la semaine du 31 août 2015;

DE MANDATER la direction générale à établir le calendrier des séances de travail et à le transmettre aux membres de ce comité;

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION R15-71



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport des Collines

9. DOCUMENTS-CADRES

9.1 Avis de motion d'adoption du règlement RM-09 adoptant le code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des membres de comités de la RITC.

RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT RM- 09 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DE COMITÉS.

R15-72

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, Avis de motion est par la présente donné par madame Madeleine Brunette à l'effet qu'elle entend présenter à une prochaine séance ordinaire de ce Conseil, un règlement portant le numéro RM-09 adoptant le code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des membres de comités de la RITC.

Une copie du projet de règlement est déposée à la présente séance du conseil aux membres du conseil. Ainsi, une demande de dispense de lecture sera faite à la séance d'adoption du règlement RM-09. Une copie du projet de règlement est disponible à la réception de la RITC et peut être consultée sur demande.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

R15-72

10. RESSOURCES HUMAINES

Aucune discussion à lieu concernant le point 10. Ressources humaines.

11. COMMUNICATIONS

11.1 Dépôt du dossier de presse du 15 juin 2015

Dépôt du dossier de presse de la journée du lancement du 15 juin dernier.

11.2 Dépôt du plan de communication du projet Transco+

Dépôt du plan de communication pour le projet Transco+.

11.3 Forfait carte Campus

Dépôt et présentation du document en lien avec les forfaits carte Campus.

11.4 Retour du congrès de l'AQTIM, Madame Brunette

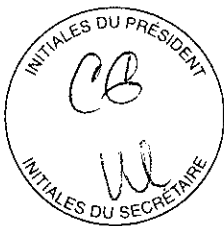
Madame Madeleine Brunette fait un compte rendu de sa présence au congrès de l'AQTIM les 3,4 et 5 juin dernier.

12. Opérations et développement de service

12.1 Suivi du 15 juin

Un suivi est fait par monsieur Gabriel Cyr, Responsable du transport en commun, aux membres présents.

12.1.1 Bilan des premières semaines d'opérations



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport des Collines

Dépôt du bilan des premières semaines d'opérations.

12.1.2 Adoption du règlement 10 modifiant le règlement RM-05 concernant l'organisation du service

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT RM-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RM-05 CONCERNANT L'ORGANISATION DU SERVICE

R15-81

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de transport des Collines désire optimiser son service afin de répondre aux besoins des citoyens;

ATTENDU QUE la modalité financière de la RITC amène à prioriser certaines lignes;

ATTENDU QUE certains souhaits d'ajustements et particularités nous ont été signalés par la clientèle;

ATTENDU QUE le bilan des opérations de l'assignation d'été 2015 fait par l'administration de Transcollines;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline Lambert-Madore
ET APPUYÉ PAR madame Madeleine Brunette;

D'ADOPTER le Règlement RM-10;

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION

R15-81

12.2 Points de correspondances avec la STO (station des Galeries et de la Gappe)

Monsieur Benoit Legros explique la problématique constatée à la Station des Galeries. Il dépose le document qui sera installé dans des cadres afin d'indiquer aux gens l'endroit exact où ils doivent prendre l'autobus à cette station. Ainsi, la problématique est répondue.

Monsieur William Robertson explique la problématique constatée à la Station de la Gappe. Afin de respecter des temps de parcours les plus courts et afin de respecter les souhaits reçus des usagers de ce territoire en consultation publique, aucune modification de services ne sera apportée pour le moment et on va continuer de suivre l'évolution de la situation.

12.3 Tarification communautaire

Ce point est reporté à une prochaine rencontre du conseil d'administration.

12.4 Projet Transco +

RÉSOLUTION CONCERNANT LE PROJET PILOTE TRANSCO+ (AUPARAVANT APPELÉ TAXI SOLIDAIRE)

R15-73

ATTENDU QUE Transcollines a élaboré, avec certains partenaires du milieu, et adopté le projet pilote « Taxi Solidaire » (ci-après nommé « le projet »);



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport des Collines

ATTENDU QU'IL est opportun de renommer le projet;

ATTENDU QUE le projet, d'une durée d'un an, débutera le 24 août 2015;

ATTENDU QUE les coûts liés au projet sont prévus au budget de Transports adaptés et collectifs des Collines (TACC) fonctionnant en guichet unique avec la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) selon les termes du règlement n° RM-01 et suivant les modalités établies via le protocole d'entente « GUICHET UNIQUE EN TRANSPORT DE PERSONNES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS » adopté et signée par les partis en mai 2014, lequel protocole prévoit «une utilisation optimale des ressources par la collaboration et le partenariat de différents acteurs et prestataire de services de transport, et le partage de leurs ressources humaines, financières, matérielles et autres »;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline Lambert-Madore
ET APPUYÉ PAR madame Madeleine Brunette;

DE RENOMMER le projet « Taxi Solidaire » et d'adopter l'appellation « Transco+ »;

D'AUTORISER l'ajout de service du 24 août 2015 au 28 août 2016 à raison de 150 heures annuelles en véhicules taxis et 40 heures annuelles en véhicules de la flotte régulière de Transcollines;

DE MENER à terme les actions de promotion du projet telles qu'identifiées dans le plan de communication du projet;

DE PROCÉDER à l'analyse de la viabilité du projet et de l'opportunité de le maintenir suite à la première année d'expérience;

DE DÉLÉGUER à la direction générale toute l'autorité nécessaire pour entreprendre toutes actions nécessaires pour mener à terme le projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION R15-73

12.5 Entretien des infrastructures des municipalités dans le projet de Transcollines (installation, entretien et déneigement, planification)

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES DE TRANSCOLLINES (INSTALLATION, ENTRETIEN ET DÉNEIGEMENT)

R15-74

ATTENDU QUE l'entente créant la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) prévoit que l'ensemble des dépenses liées aux immobilisations nécessaires au service de la RITC est de la responsabilité des municipalités sur le territoire desquelles lesdites infrastructures sont situées;



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport des Collines

ATTENDU QUE la qualité du service de la RITC dépend de la qualité de l'entretien des voies de circulation empruntées par les véhicules, de même que l'entretien des terrains de stationnements mis à la disposition des usagers, notamment en matière de déneigement (y inclut une attention particulière aux accotements le long des circuits et aux abords des arrêts), d'épandage de produits abrasifs, de nivelage et de l'asphaltage;

ATTENDU QU'IL est de responsabilité municipale d'assurer l'entretien des terrains des voies publiques empruntées par les véhicules de la RITC de même que l'entretien des terrains de stationnements mis à la disposition des usagers;

ATTENDU QU'il est impératif de prioriser l'entretien et l'amélioration des tronçons de routes empruntées par les véhicules de la RITC;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Gaétan Thibault **ET APPUYÉ PAR** madame Madeleine Brunette;

DE MANDATER la direction générale de prendre des arrangements nécessaires avec les directions générales municipales afin d'assurer l'entretien adéquat et prioritaire des voies de circulation empruntées par les véhicules, de même que des terrains de stationnements mis à la disposition des usagers

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION R15-74

12.6 Appel d'offres pour l'aménagement d'une voie de refuge pour Transcollines à la Station de la Cité du Rapibus.

R15-75

RÉSOLUTION R-15-75 CONCERNANT LES SERVICES PROFESSIONNELS # 2015-0708-01 POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE DE REFUGE ADJACENTE À LA STATION DE LA CITÉ DU RAPIBUS

ATTENDU que la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) utilise actuellement comme espace de débarquement et d'embarquement à la Station de la Cité du Rapibus un emplacement temporaire avec l'autorisation de la Société de transport de l'Outaouais;

ATTENDU que la Société de transport de l'Outaouais demande à la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) de procéder à l'aménagement d'un emplacement permanent permettant de faire l'embarquement et le débarquement de ses usagers à la Station de la Cité du Rapibus;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) doit procéder à l'attribution d'un contrat pour services professionnels pour l'ensemble des travaux liés à l'aménagement d'une voie de refuge adjacente à la Station de la Cité du Rapibus;

ATTENDU que, conformément à la Loi, la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) doit procéder par appel d'offres public considérant la nature du projet et son évaluation des coûts de celui-ci;



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport des Collines

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline Lambert-Madore et
APPUYÉ PAR monsieur Gaétan Thibault;

D'AUTORISER la direction générale à procéder à un appel d'offres public pour l'aménagement d'une voie de refuge adjacente à la station de la cité du Rapibus sous le numéro # 2015-0708-01;

DE CRÉER à cet effet un comité d'analyse des soumissions.

D'ADOPTER à cet effet la grille d'analyse suivante :

| GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDERATION DES SOUMISSIONS SERVICES PROFESSIONNELS | | | |
|--|--|-------------|--------------------|
| PARTIE 1 | | | |
| ÉVALUATION DE CHAQUE PROPOSITION | | | POINTS |
| Critères d'évaluation | | Pondération | Nom du Fournisseur |
| Compréhension du mandat | Nature du projet : Expliquer précisément sa compréhension des attentes de la RITC relativement à la nature du projet à réaliser | 5 | |
| | Enjeux, défis et difficultés : Expliquer les enjeux reliés au projet et les principaux défis et difficultés reliés à la réalisation du mandat | 5 | |
| | Services à rendre : Expliquer ce qu'il comprend des services à rendre à la RITC dans le contexte de l'appel d'offres | 5 | |
| Approche | Méthode : présenter la méthode de travail recommandée afin de réaliser le mandat en identifiant et décrivant le cas échéant, chacune des grandes étapes, des activités à réaliser, des moyens proposés, de biens livrables et des rencontres de travail | 15 | |
| | Échéancier : Présenter l'échéancier de l'ordonnancement du mandat en mentionnant les dates visées pour les principaux éléments présentés en fonction de la méthode de travail proposée | 10 | |
| | Communication et collaboration : Présenter la façon dont il entend offrir une collaboration rigoureuse avec les autorités de la RITC et une communication efficace durant la réalisation du mandat | 5 | |
| Ressources | Équipe : Présenter l'équipe permanente affectée à la réalisation du mandat et indiquer le rôle à jouer de chacun des membres, leurs liens hiérarchiques incluant, le cas échéant, les ressources externes | 10 | |
| | Chargé de projet : Présenter le curriculum vitae du chargé de projet en précisant sommairement son expérience pertinente à la réalisation du mandat | 10 | |
| | Capacité de relève : Présenter la capacité de relève en décrivant sommairement l'expérience des ressources qu'il serait en mesure de proposer en remplacement d'un ou de plusieurs membres de l'équipe proposée par une ressource équivalente ou supérieure | 5 | |
| | Ressources matérielles : Présenter sommairement les principales ressources matérielles utilisées pour la réalisation du mandat (équipements, logiciels, etc.). | 5 | |
| Expérience | Projets comparables : Présenter son expérience pertinente en soumettant une liste et une description sommaire des principaux mandats qu'il a réalisés et qui étaient comparables en termes d'envergure et de complexité de même nature et en milieu rural | 10 | |
| | Assurance-qualité : Présenter les mécanismes qu'il a implantés dans l'organisation du travail en vue de garantir la qualité des services fournis, tels une certification ISO, un plan qualité, un contrôle des résultats ou autres | 5 | |



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport des Collines

| | | | |
|-------------------------------------|--|------------|-------------|
| | Capacité d'innovation : Démontrer ses capacités d'innovation lors de réalisations antérieures pour des projets comparables que ce soit au niveau de l'approche, de la solution retenue, de la gestion ou autres aspects | 5 | |
| Performance antérieure | Expérience avec la RITC: Ce critère permet à la RITC d'attribuer des points en prenant en considération les résultats des fiches d'évaluations de performances antérieures du soumissionnaire. Les soumissionnaires n'ayant jamais fait affaire avec la RITC se verront attribuer un pointage de 0 | 5 | |
| POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE : | | 100 | /100 |

| PARTIE 2 | | | |
|--|---------------|---------------|---------------|
| ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL | Fournisseur 1 | Fournisseur 2 | Fournisseur 3 |
| Prix soumis pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70 sur 100 | | | |
| Formule = (Pointage intérimaire + 50) x 10 000 Prix soumis | | | |
| RANG ET ADJUDICATAIRE : | | | |

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION R15-75

13. FINANCES

13.1 Transferts budgétaires

RÉSOLUTION CONCERNANT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

R15-76

ATTENDU QU'À des fins de disponibilité de crédits budgétaires il est nécessaire pour l'administration de procéder à des transferts de crédits;

ATTENDU QUE le montage financier du projet rendait disponible une somme de 45 000\$ à titre d'imprévu;

ATTENDU QU'EN date du 31 mai le solde du compte des imprévus (5600) était de 37 120\$;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Madeleine Brunette **ET**
APPUYÉ PAR madame Jacqueline Lambert-Madore;

D'AUTORISER le transfert de crédit budgétaire au budget 2015 de la RITC selon la répartition suivante;

DE prendre note que le solde en date du 8 juillet du compte imprévu est de 20 582\$.

| DU COMPTE | AU COMPTE | MONTANT |
|-----------|--------------|-----------------|
| 5600 | 5320 | 11 538 |
| 5600 | 5575 | 5 000 |
| | TOTAL | 16 538\$ |

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport des Collines

RÉSOLUTION R15-76

13.2 Liste des comptes à payer

Dépôt des comptes à payer.

13.3 Résolution, comptes à payer

R-15-77

ENTÉRINANT LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline Lambert-Madore
ET APPUYÉ PAR madame Madeleine Brunette;

ET RÉSOLU QUE ce conseil d'administration autorise et entérine la liste des chèques émis, conservés en annexe au procès-verbal de la présente séance totalisant la somme de 411 108,41\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION R15-77

13.4 Inscription au dépôt direct au MTQ

RÉSOLUTION CONCERNANT L'INSCRIPTION AU DÉPÔT DIRECT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

R15-78

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec verse dans le cadre de son programme aide gouvernemental au transport collectif de personne par le biais de dépôt direct;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de transport doit adhérer au dépôt direct du Ministère des Transports du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Gaétan Thibault **ET APPUYÉ PAR** madame Madeleine Brunette

DE TRANSMETTRE au Ministère des Transports du Québec une demande d'adhésion au dépôt direct pour le versement de subventions dans le cadre de leurs programmes d'aide;

D'AUTORISER à cet effet le directeur général et secrétaire-trésorier à signer au nom de la corporation tout document et entente en lien avec cette demande.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION R15-78

13.5 États des résultats au 31 mai 2015

Dépôt de l'état des résultats.

13.6 Bilan au 31 mai 2015

Dépôt du bilan.



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales - no 4614-PS-O (FLA-765)

Régie intermunicipale de transport des Collines

13.7 Dépôt de la demande de marge de crédit auprès de Desjardins

RÉSOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE DE MARGE DE CRÉDIT AUPRÈS DE DESJARDINS

R15-79

ATTENDU que la Régie intermunicipale de transport des Collines (RITC) est en phase de démarrage;

ATTENDU que la RITC reçoit environ 30% de son financement de la part du Gouvernement du Québec via les programmes d'aide du Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que les délais de traitement et de versement peuvent s'étendre sur plusieurs mois;

ATTENDU que les opérations de la RITC doivent avoir lieu 5 jours par semaines, 52 semaines par année, et ce sans interruptions;

ATTENDU qu'il est nécessaire et prudent pour la RITC de s'assurer de liquidités suffisantes pour répondre aux crédits disponibles au budget;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Madeleine Brunette **ET APPUYÉ PAR** monsieur Gaétan Thibault;

DE PROCÉDER à une demande de marge de crédit d'exploitation de 100 000\$ à Desjardins Entreprises;

D'ACCEPTER les frais de cette marge de crédit soit les frais d'octroi de 225\$ et les frais de révision annuelle de 225\$ en plus des frais mensuels de 50\$ et les taux d'intérêt de TP+3%;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer la demande de marge de crédit et de signer la demande auprès de Desjardins Entreprise et d'intervenir auprès de Desjardins Entreprises afin de représenter la RITC dans le traitement de la demande et la signature de tout autre document relatif à l'octroi de la présente demande.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION R15-79

13.8 Indicateurs de gestion du MAMOT

Ce point est reporté à une prochaine rencontre du conseil d'administration.

14. ADMINISTRATION

14.1 Présence des délégués des municipalités au CA, État de la situation suivant le 15 juin

RÉSOLUTION CONCERNANT LA PRÉSENCE DES DÉLÉGUÉS DES MUNICIPALITÉS AU CA SUIVANT LE 15 JUIN

R15-80



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport des Collines

ATTENDU QUE la présence des représentants employés aux séances du conseil d'administration s'est avérée nécessaire au cours des mois précédant le lancement du service de transport en commun et que le conseil d'administration avait statué en ce sens;

ATTENDU QUE la phase de lancement est désormais terminée;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline Lambert-Madore
ET APPUYÉ PAR monsieur Gaétan Thibault;

DE SIGNALER aux municipalités que la présence des représentants employés aux séances du conseil d'administration n'est plus systématiquement requise et que ces derniers seront désormais convoqués lorsque nécessaires;

DE TRANSMETTRE aux représentants les salutations et remerciements de Transcollines.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION R15-80

14.2 Résolution de transfert de mandat de TA vers RITC

Suivant le lancement de Transcollines le 15 juin dernier, il est maintenant opportun de poursuivre les démarches administratives menant à simplifier les opérations et l'administration. Monsieur William Robertson explique qu'il serait souhaitable, et dans l'intérêt de tous, d'envisager le transfert des opérations du mandat de TACC vers la RITC au 1^{er} janvier 2016. Ainsi, TACC demeurerait, mais déléguerait les opérations à la RITC. Les membres présents sont d'accord avec la proposition et voient même la proposition comme étant extrêmement positive pour les parties. Les membres mandatent donc monsieur Robertson pour tenir une AGE à l'automne afin de modifier la composition du conseil d'administration et de délégué la RITC à organiser et exploiter les services de transports adaptés et collectifs sur le territoire de la MRC des Collines et à exiger de la RITC de faire une reddition de compte en la matière.

14.3 Protocole d'entente avec M. Denis Tasse, Stationnement Hogan et 307

Transcollines interagira directement avec la municipalité de Cantley dans la matière. Il est souhaitable que la municipalité de Cantley intervienne avec le propriétaire directement.

14.4 Protocole d'entente avec Mont-Cascade

Ce point à l'ordre du jour est retiré, car n'a plus lieu d'être.

14.5 Protocole d'entente municipalité de Chelsea.

Madame Caryl Green nous fera parvenir un exemplaire d'un protocole d'entente avec la municipalité de Chelsea.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public n'est posée.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport des Collines

16. VARIA

17. DATE ET HEURE DES PROCHAINES RENCONTRES

17. Date et heure des rencontres du conseil d'administration 2015

| Date | Heure | Endroit |
|------------------|---------|--|
| 9 septembre 2015 | 11h00* | Salle de conférence 5 Principale Ouest, La Pêche |
| 14 octobre 2015 | 11h00* | Salle de conférence 5 Principale Ouest, La Pêche |
| 18 novembre 2015 | 19h00** | Val-des-Monts, 17 du Manoir secteur Perkins |
| 16 décembre 2015 | 11h00* | Salle de conférence 5 Principale Ouest, La Pêche |

*Notez qu'une séance de travail est prévue de 9h00 à 11h00 et que la séance publique est prévue à 11h00.

**Notez qu'une séance de travail est prévue de 17h00 à 19h00 et que la séance publique est prévue à 19h00.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R15-82

IL EST PROPOSÉ PAR madame Madeleine Brunette et
APPUYÉ PAR madame Jacqueline Lambert-Madore d'adopter la
levée de l'assemblée à 11h45.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION

R15-82

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
la présidente,

Lu et certifié conforme par
le secrétaire-trésorier,

Caryl Green

William Robertson

2015/09/09.
Date

2015 09 09
Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

2015/09/09
Date



No de résolution
ou annotation

